

**444 HOLDING**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €**  
**66 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS**  
**RCS PARIS 931 816 730**

---

(ci-après la "**Société**")

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 05/08/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le 05 août,

Monsieur Sacko DIOMBERA, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 444 HOLDING et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

### **A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **Décision n°1 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts**

L'Associé Unique décide, à compter du 05/08/2025, d'effectuer la modification statutaire suivante :

***Transfert du siège social de la Société***  
***de 66 AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES 75 008 PARIS***  
***à 9 RUE JULES VALLÈS 91000 ÉVRY-COURCOURONNES.***

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

#### **"Article 4 - Siège social**

*Le siège social est fixé au 9 rue Jules Vallès, 91000 Évry-Courcouronnes.*

*Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de : EVRY, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés."*

### **Décision n°2 - Pouvoirs**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

## CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 05/08/2025

**Signature de l'Associé Unique :**

**Monsieur Sacko DIOMBERA**

Signed by:  
*Sacko DIOMBERA*  
FD08092765494CC...